

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 12/11/2025
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de procuration : 4

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, SIMLER Agnès, TRETZ Maïté
M BLATZ Gérard, FRANCO Luis, IBACH Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance :
Mr FRANCO Luis

Membre ayant donné procuration : Mme MULLER Sandrine a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe ; Mr BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à Mme HARDOUIN Marie-Christine ; Mr JAEGLER Patrice a donné procuration à Mme BRAULT-PELUZZI Estelle ; Mr HABERKORN Christophe a donné procuration à Mr IBACH Patrice

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain, AFUa Les Vergers)
5. Budget 2025 : inscription de pièces en non-valeur
6. Maison 23 grand'rue
7. Agrandissement du terrain de football
8. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
9. Risque Prévoyance : adhésion à la convention
10. Recensement de la population 2026 (agents recenseurs)
11. Convention SPA période 2026-2029
12. Bilan financier du comité de gestion
13. Fêtes de fin d'année
14. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Luis FRANCO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-18-11-25-01)

M le Maire souhaite réagir à la non-signature du dernier compte-rendu par la secrétaire de séance : « La secrétaire de séance n'a pas signé le compte-rendu en invoquant que le compte-

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

rendu a été modifié par Mr le Maire. Je n'accepte pas cette affirmation, c'est une contrevérité. Mme Brault invente des trucs pour créer la polémique.

J'ai rectifié quelques détails dans la formulation avant de transmettre le compte-rendu pour avis à tous les conseillers. C'est le compte-rendu que j'ai validé.

Suite au retour de certains conseillers, on a rajouté des précisions.

- *Sur l'AFUa, la remarque de Mr Baumann intégralement,*
- *Des remarques de Jean-Philippe sur le paiement des travaux de l'enfouissement de la ligne HTA, j'ai répondu que nous n'avions pas la trésorerie disponible pour payer des travaux. Un montant avait été prévu au budget, d'après ce qui avait été prévu en 2018. Mais le devis réceptionné en septembre 2025 correspondait à celui de 2018, mais les conditions de subvention de Territoire d'Energie Alsace (TEA) avaient changé. Et de toute façon, vu l'avancement des travaux, la facture ne sera à payer que l'an prochain.*
- *On a rajouté une remarque de Laurent Schönstein concernant l'emplacement de l'aire de jeux.*

Tu n'as fait aucune remarque ou demande, donc je considère que tu étais d'accord avec le compte-rendu, alors je me demande pourquoi ne l'as-tu pas signé ? »

Mme Estelle Brault-Peluzzi répond qu'elle n'avait pas indiqué que Mr le Maire a modifié le compte-rendu. Elle lui a avait demandé qu'en cas de modification du compte-rendu par Mr le Maire, elle souhaitait en avoir la première version. Lors du week-end d'ouverture du foyer, Mr le Maire a interpellé Mme Brault-Peluzzi Estelle pour la signature du compte-rendu. Elle lui avait indiqué qu'elle était toujours en attente d'une réponse à son mail. Une entrevue pour en discuter aurait pu être organisée. Mme Estelle Brault-Peluzzi signale qu'elle a adressé au Préfet une argumentation des motifs pour lesquels elle n'a pas signé le compte-rendu. Elle rappelle qu'une convention a été signée en présence du Sous-Préfet.

Mme Agnès Simler indique qu'il est normal que Mr le Maire puisse modifier ou compléter le compte-rendu, la secrétaire en prenant des notes pouvant oublier des informations.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé **par 6 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.**

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 11 septembre : réunion à Jebnheim au sujet de la problématique du grand hamster à propos de deux dossiers : dont celui de la piste cyclable de Grussenheim-Jebnheim.
- 15 septembre : ramassage des pommes dans le verger communal avec les enfants de l'école
- 19 septembre : démonstration de pressage de jus de pommes à l'école avec l'association Obstgarde en présence de Mme Geneviève Goetz, Mr Bernard Strauel et Vincent Sutter
- 23 septembre et 18 octobre : réunion dans le cadre de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour le dossier de la maison sise 23 grand'rue
- 9 octobre : réunion en mairie avec TEA, ENEDIS et l'AFUa Les Vergers pour l'enfouissement de la ligne HTA
- 19 octobre : repas du Sud-Ouest organisé par le comité de jumelage
- 2 novembre : célébration d'un baptême républicain
- 3 novembre : conseil d'école à Elsenheim. Mr le Maire relève le dynamisme de l'équipe enseignante. L'école de Grussenheim participera à l'inauguration du marché de Noël avec la contesse Luciole et Claire Bauer, intervenante musicale du RAI (Réseau Animation Intercommunal). Mme Estelle Brault-Peluzzi indique les points principaux évoqués lors

de la réunion : les effectifs (90 élèves à Elsenheim, 48 à Grussenheim et 82 inscriptions au périscolaire), élections des parents d'élèves, projets de l'année. Les enseignants ont remercié les communes pour la mise à disposition d'équipements. L'équipe pédagogique est la même sauf une nouvelle arrivée à l'école de maternelle d'Elsenheim. Mme Agnès Simler signale qu'à la rentrée scolaire une baisse de 90 élèves sur l'ensemble des communes de la CCRM a été constatée.

- 8 novembre : cérémonie de remise de galons aux Jeunes Sapeurs-Pompiers à Riedwihr. Des jeunes du village ont été mis à l'honneur dont Mme Mathilde Chaon qui a fini son cursus par la remise du casque pour son intégration du CPI. Mr le Maire était présent. Il assiste chaque année à cette cérémonie et n'a pas apprécié d'avoir été oublié dans le journal alors que tous les autres maires avaient été cités.
- 11 novembre : cérémonie commémorative de l'Armistice en présence de beaucoup de monde et remise de distinctions aux sapeurs-pompiers.

Deux décès ont été enregistrés ces derniers jours :

- Mme Marthe Engasser a été enterrée le 18 novembre, elle avait 97 ans
- Mr Manuel Franco, papa de Luis a été enterré vendredi dernier, il avait 90 ans.

Mr Pascal Schultz, président de la Ronde des Fêtes et ancien procureur de la République est décédé. Ses obsèques seront célébrées le mercredi 19 novembre.

Mr le Maire a rendu visite à Mme Maria Engel à l'occasion de son 98^{ème} anniversaire.

Mr & Mme Schwein Etienne ont également fêté leurs noces de palissandre (65 ans de mariage) le 15 novembre. Selon le souhait de la famille, la municipalité leur rendra visite au mois de décembre lors de son 95^{ème} anniversaire de Mr Schwein, doyen de la commune.

Mr le Maire présente les travaux réalisés récemment : mise en place de l'aire de jeux, la mise en enrobés de l'impasse du séchoir à tabacs, le gravillonnage de la rue des vignes, l'étanchéité du local de stockage des pellets (la chape et la dalle en béton de mauvaise qualité ont été remplacées).

Mme Agnès Simler signale que des travaux avaient déjà été effectués en été dans le local de stockage : peintures intérieures, mise en place d'étagères. Un tri des affaires a été effectué avec la directrice de l'école. Mr Gérard Blatz précise que le « placo » intérieur a également été effectué.

Concernant les travaux de l'impasse du séchoir à tabacs, Mr Jean-Philippe Strauel demande pour quelle raison toute de la rue n'a pas été effectuée. Il existe une parcelle constructible au bout de l'impasse. Seul un petit accès pour une parcelle non viabilisée n'a pas été réalisé parce que l'on ne pouvait pas mettre de l'enrobé alors que les réseaux ne sont pas en place. Mr Laurent Schönstein indique que cela a été décidé ainsi.

Le congrès des Maires se déroule du 18 au 20 novembre à Paris.

Mr le Maire fait un point sur les analyses d'eau (plomb) dans le bâtiment de l'école et de la mairie. Elles ont été effectuées le 12 août (évier mairie : 0,035 mg/l et lavabo WC filles 0,014 mg/l - analyses supérieures au seuil) et le 15 octobre (arrivée d'eau : 0,002 mg/l et salle de classe 0,006 mg/l - analyses conformes). Des analyses seront encore réalisées prochainement.

Dans le cadre du « Nouvel élan Solidaire des Noëlies 2025 », une programmation envers un public particulier (école, monde carcéral et EHPAD) est organisée. Les écoles primaires

de Grussenheim et Elsenheim y participeront le vendredi 19 décembre, en matinée à l'Eglise de Grussenheim et à la Roselière de Kunheim avec les résidents l'après-midi. Une veillée ouverte à tout public se déroulera le mardi 16 décembre 2025 à 20 heures 30 à l'Eglise de Grussenheim. Une participation de 1 000 € sera prise en charge par le comité de gestion et les communes de Grussenheim et Elsenheim se répartiront les frais de transport pour le déplacement à Grussenheim des élèves d'Elsenheim.

Mr le Maire répond aux demandes de Mr Etienne Simler, président de l'AFUa :

- Dans le compte-rendu du 21 janvier 2025, on pouvait lire que le Président de l'Afua Les Vergers avait sollicité l'enfouissement de la ligne HTA sur la totalité de la longueur. Lors de la séance du 18 mars, il a été précisé que sa demande ne concernait que l'emprise de l'AFUa. C'est la commune qui a décidé d'enfouir également la partie au-dessus du lotissement du Stade. Cette rectification sera annexée à la délibération du 21 janvier 2025.
- Concernant le compte-rendu du 9 septembre 2025, la réponse donnée par le président de l'AFUa Les Vergers à Mr Jean-Marie Baumann doit être complétée comme suit « Le président de l'AFUa Mr Etienne Simler étant présent confirme que tout est à jour pour l'AFUa, lorsqu'il sera en possession de tous les documents, donc rien ne s'oppose à la réalisation de l'AFUa. » Ce rajout sera annexé à la délibération du 9 septembre 2025.
- L'ensemble des documents sera transmis à Mr Etienne Simler.

Mme Christelle Lehry, conseillère régionale a informé Mr le Maire que la commune de Grussenheim obtenu le niveau '3 libellules' (renouvellement) à la distinction Commune Nature 2025.

Mme Agnès Simler :

- a, le 18 septembre, rendu visite avec Mr le Maire et Laurent Schönstein à Mr & Mme Haumesser Gérard à l'occasion de leurs noces d'orchidées. Ces derniers ont adressé une carte de remerciements
- a assisté à la conférence des maires de la CCRM le 21 septembre. Mr le Maire remercie Mme Agnès Simler qui le remplace souvent étant donné qu'il est lui-même retenu par d'autres réunions au SMICTOM.
- a assisté avec Mr Laurent Schönstein à la réunion relative à la sécurité du Marché Noël organisée par la Préfecture le 30 septembre pour les communes dans lesquelles se déroule un grand marché de Noël.

Mme Agnès Simler fait le point sur le prochain marché de Noël qui se déroulera les 5, 6 et 7 décembre prochains :

- depuis plusieurs semaines des bénévoles préparent cet évènement (équipe technique avec notamment la construction de nouvelles maisonnettes, équipe de décoration et les préparations des concerts). Elle remercie toutes les personnes qui y participent
- le dossier de sécurité a été finalisé par Mr le Maire et transmis à la Préfecture
- à nouveau beaucoup de bénévoles pour cette nouvelle édition.

Mr le Maire rappelle que c'est la commune qui lancé le marché de la Sainte Lucie. Il remercie Agnès pour son travail de gestion et de trésorière. Il rappelle qu'il a été décidé que les bénéfices de cette manifestation ne seraient pas redistribués aux associations mais au comité de gestion qui regroupe l'ensemble des associations qui en bénéficieront au travers de l'achat de divers matériels, travaux et achats d'équipement pour le Foyer de l'Unité mis à disposition gratuitement aux associations du villages.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

Mme Estelle Brault-Peluzzi a assisté le 23 septembre 2025 à la réunion du comité de pilotage des accueils périscolaires de la CCRM (il en ressort principalement le problème des enfants de 3 ans qui ne sont pas accueillis et l'augmentation du coût du périscolaire).

Mr Gérard Blatz récapitule les travaux effectués au cours des dernières semaines :

- remise en place des palettes, bancs, etc.. suite aux travaux réalisés lors de la journée citoyenne, rangement des peintures.
- le 11 octobre : coupe des bouleaux dans la cour du presbytère à l'aide d'une nacelle avec l'aide de Lucas Keusch, Marc Haumesser, Jean-Paul Obert, Laurent Schönstein et Mr le Maire.
- Le 11 octobre : nettoyage des gouttières du presbytère et remise en place de tuiles et de tôles
- Fin octobre : plantations automnales avec l'agent technique, Frédéric Perrin
- Le 18 novembre : plantations de bulbes avec Mr Frédéric Perrin.

4. URBANISME (DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREMPTION URBAIN, AFUa LES VERGERS)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
COMMUNE DE GRUSSENHEIM 25 GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	OCHSENHUEBEL la réhabilitation pour sécurisation d'un abri existant

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur HENRY JEAN LUC 20 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	20 RUE DU STADE la mise en place d'un abri de jardin
COMMUNE DE GRUSSENHEIM 25 grand rue 68320 GRUSSENHEIM	grand rue la construction d'un ensemble de maisonnettes et d'abris en vue des fêtes et manifestations
Monsieur PALMIERI SYLVAIN 4 CHE DES PRUNIER 68320 GRUSSENHEIM	4 CHE DES PRUNIER la mise en place d'une véranda sur terrasse existante
Cilia Salvatore SAS 12 rue du Maréchal Joffre 67390 MARCKOLSHEIM	27 a rue des vosges la mise en place d'une clôture
Monsieur MEAL Loïc 4 rue des Juifs 68320 GRUSSENHEIM	5 Rue des Juifs l'extension d'une maison individuelle
Madame MARCO VERONIQUE 8 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	8 RUE DU STADE la mise en place d'une clôture

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
REISACHER-DECKERT CHANTAL 7 AVENUE DU DOCTEUR HOULLON 67600 SELESTAT	70 RTE DE COLMAR
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT

Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	0 EGERT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente de la propriété sise section 29 parcelle 302/324 d'une superficie de 4 ares 40
- vente de la propriété sise section 33 parcelles 65/48 et 66/47 d'une surface totale de 15 ares 52
- vente des parcelles sises section 4 n°310, 316 et 336 d'une superficie totale de 16 ares
- vente des parcelles sises section 4 n° 311, 313 et 321 d'une surface totale de 6 ares 79
- vente de la parcelle sise section 4 n°360 d'une surface de 2 ares 86
- vente des parcelles sises section 4 n° 309, 337 et 341 d'une superficie totale de 8 ares 16
- vente de la parcelle sise section 4 n°352 d'une surface de 3 ares 91
- vente des parcelles sises section 4 n°290/80, 291/82 et 294/87 d'une surface totale de 26 ares 57
- vente des parcelles sises section 4 n°320, 327 et 328 d'une superficie totale de 6 ares 68
- vente des parcelles sises section 4 n°310, 316 et 359 d'une surface totale de 8 ares 98

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

AFUa LES VERGERS

Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 9 septembre 2025, le projet d'enfouissement de la ligne HTA avait été présenté ainsi que le devis des travaux réceptionné le 1^{er} septembre, pour un montant de 116 755 €.

Suite à différents contacts avec TEA, il avait été indiqué que le dossier allait être réétudié.

A l'initiative de TEA, une réunion a été organisée le jeudi 9 octobre en mairie de Grussenheim entre les différentes parties : la commune, TEA, ENEDIS et l'AFUA Les Vergers.

Une nouvelle étude financière va être réalisée et le coût sera réparti différemment.

Le poste HTA de 35 114 € TTC sera pris en charge par ENEDIS.

La partie de la ligne HTA qui passe au-dessus du lotissement sera financé par la commune mais subventionnée par TEA.

La partie de la ligne HTA sur l'emprise de l'AFUa sera à la charge de la commune (selon délibération du 21 janvier 2025).

Pour l'ensemble de ces travaux à la charge de la commune, une demande de subvention a été déposée auprès de la CEA dans le cadre du Fonds communal Alsace (environ 30 % de subvention). La commune bénéficiera aussi du FCTVA sur le montant de ces travaux.

L'étude de la nouvelle proposition financière, qui sera faite en lien avec celle de la demande déposée par l'AFUA pour le réseau et les branchements est en cours.

5. BUDGET 2025 : INSCRIPTION EN NON-VALEUR (DEB-18-11-25-02)

La Service de Gestion Comptable de Colmar a fait parvenir une liste de pièces à présenter en non-valeur pour un montant total de 1 026,70 €. Malgré toutes les démarches entreprises les sommes figurant dans le tableau ci-après non pas pu être recouvrées.

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Número de la pièce	Número de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700010034006	1		83,73	83,73	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700020314006	1		135,75	135,75	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700025313007	1		148,92	148,92	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700061035005	1		81,14	81,14	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700095038006	1		69,02	69,02	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700113318124	1		99,20	99,20	Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700155317124	1		76,50	76,50	Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700161031013	1		117,51	117,51	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700222015192	1		78,30	78,30	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
DIVERS	14/11/2016	11/03/2023	T-700411033011	1		117,51	117,51	PV carence
DIVERS								Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL						1 026,70	1 026,70	

Le conseil de municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnés dans le tableau ci-dessus pour un montant global de 1 026,70 €.

BUDGET 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de pouvoir procéder aux opérations d'admission en non-valeur, il est proposé de porter le virement de crédits suivant

- de l'article 61524 "Entretien et réparations– Bois et forêts" : - 1 000 €
- à l'article 6541 " Créances admises en non-valeur" + 1 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Mr le Maire à passer les écritures comptables

**6. MAISON 23 GRAND'RUE
(DEB-18-11-25-03)**

Le mardi 28 octobre a eu lieu la réunion finale de l'AMO pour la maison 23 grand'rue.

Lors de cette réunion, Mr Uhrweiller, accompagné de Mr Christian Fuchs a présenté le programme de l'opération.

Au cours des différentes réunions, la commission a réfléchi à la vocation future de ce bâtiment (création d'une salle communale, création d'un appartement à l'étage, création d'une séquence de cour d'école végétalisée), aux différentes possibilités d'usage et de réhabilitation et donc de travaux à envisager.

Mr Uhrweiller a présenté une étude approfondie du bâtiment : les points forts et les points faibles.

Il a fixé le cadre budgétaire des différentes options évoquées :

- La restauration conservatoire (menuiserie extérieure, révision de la toiture, crépis, poutre sablière) : 90 000 € HT
- La restauration conservatoire et la création d'une salle communale : 320 000 € HT
- La restauration conservatoire, la création d'une salle communale et les aménagements extérieurs avec prolongement de la cour de récréation : 380 000 € HT.

La commission communale propose de retenir la restauration conservatoire c'est-à-dire stabiliser le bâtiment en attendant une décision sur l'utilisation future du bâtiment.

Cette étude AMO a été faite en vue du rachat du bâtiment à l'EPF. Le portage de 5 ans arrive à échéance en 2026.

Mr le Maire propose d'entamer la procédure de rachat. Il est précisé qu'en cas de rachat, avec l'étude AMO réalisée et avec l'engagement de la commune de réaliser les travaux pour une restauration conservatoire, une minoration du prix de rachat pouvant aller jusqu'à 40 % est possible. Les diagnostics plomb et amiante pourront également être pris en charge par l'EPF.

La demande sera étudiée par la commission patrimoine de l'EPF (une réunion de la commission est prévue la première quinzaine de décembre, avant l'assemblée générale de l'EPF).

Mr Jean-Philippe Strauel s'interroge sur le montant de la participation de l'EPF non connu ce qui signifie que le conseil municipal doit s'engager sur un investissement non chiffré.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

Mr le Maire répond que la participation peut atteindre jusqu'à 40 % du montant total d'achat (131 000 €). Le montant n'est pas connu à ce jour.

Mr Patrice Ibach demande confirmation quant à la minoration qui peut s'appliquer, à savoir 40 % sur le prix d'achat de 131 000 € et demande le délai de réalisation des travaux.

Mr le Maire confirme ce calcul et indique que les travaux devront être inscrits au budget de l'année 2026.

Mr le Maire propose de prendre une délibération pour le rachat, pour acter l'engagement de réaliser les travaux de restauration conservatoire et pour demande la réalisation des diagnostics obligatoires (plomb et amiante) par l'EPF.

Après discussion et vote, le conseil municipal, **par 13 voix pour et 2 contre** :

- approuve les démarches de rachat de la maison sise 23 grand'rue à l'EPF
- décide la réalisation des travaux de restauration conservatoire dont les crédits seront inscrits au budget 2026
- sollicite l'EPF pour la réalisation des diagnostics obligatoires (plomb et amiante)
- autorise Mr le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents afférents aux décisions ci-dessus.

Mr Patrice Ibach demande à ce que les données chiffrées soient transmises au conseil municipal après la tenue de la réunion de la commission de l'EPF.

7. AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL (DEB-18-11-25-04)

Mr le Maire présente le document d'arpentage établi pour permettre l'agrandissement du terrain d'entraînement grâce à l'échange de terrains.

Un accord a été trouvé entre les différentes parties après de nombreux échanges entre Mr le Maire et les propriétaires et l'intervention de Mr Jean-Marie Baumann. Mr le Maire expose les changements de propriétaires engendrés par ces échanges. La surface cédée par chaque partie est récupérée.

Ces échanges de terrains ont pu être réalisés parce que deux agriculteurs locataires de terrains communaux ont accepté de rendre à la commune les terrains qu'ils louaient. Mr le Maire voudrait relever leur sens de l'intérêt général et les remercier.

Compte-tenu des tarifs des terrains agricoles, Mr le Maire propose une valeur de 70 €/are.

Parcelle	Surface	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
Section 32 n°163	16,52 a	HEITZLER Jean-Claude	Commune
Section 32 n°162	26,18 a	HEITZLER Jean-Claude	Commune
Section 32 n°164	42,70 a	STREITMATTER Thierry-Richard et Angèle	HEITZLER Jean-Claude
Section 32 n°160	10,30 a	Commune	STREITMATTER Thierry-Richard et Angèle
Section 32 n°82	32,40 a	Commune	STREITMATTER Thierry-Richard et Angèle

Propriétaire	Surface cédée	Surface reçue
HEITZLER Jean-Claude	42,70 a	42,70 a

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

STREITMATTER Thierry-Richard et Angèle	42,70 a	42,70 a
Commune	42,70 a	42,70 a

Afin de finaliser le dossier, il y a lieu de signer l'acte notarié d'échange.

Après vote et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe la valeur des terrains à 70 €/are
- approuve la répartition des échanges récapitulée dans les tableaux ci-dessus
- indique que l'acte de vente sera rédigé par l'étude notariale de Jebsheim
- approuve la prise en charge des frais de notaire par la commune de Grussenheim
- autorise Mr le Maire à signer l'acte d'échange et tous les documents y afférents.

8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Ce point a été retiré de l'ordre du jour suite à la demande des services de la CCRM.

9. RISQUE PREVOYANCE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE » (DEB-18-11-25-05)

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la mutualité ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
Vu la délibération en date du 18 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € par mois
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

**10. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 (AGENTS RECENSEURS)
(DEB-18-11-25-06)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ; VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

VU l'arrêté du 5 août 2003 modifié portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu la candidature de Mme Martine Remetter et Mr Jean-François Jaegler ;

CONSIDERANT que Grussenheim fait partie des communes dont la population sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2026 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- de charger M. le Maire d'organiser les enquêtes de recensement de la population 2026
- de créer 2 postes d'agents recenseurs vacataires pour la durée de l'enquête et de retenir les deux candidatures, à savoir Mme Martine Remetter et Mr Jean-François Jaegler ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - o 2,00 € par formulaire "bulletin individuel"
 - o 1,50 € par formulaire "feuille de logement"
 - o 50,00 € par séance de formation
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du Budget 2026
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

11. CONVENTION SPA PERIODE 2026-2029 (DEB-18-11-25-07)

La SPA (Société Protectrice des Animaux) de Colmar et Environs a fait parvenir un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2026, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans (31/12/2029).

La cotisation annuelle est fixée à 0,95 € TTC par habitant pour l'année 2026.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à l'effet de signer la convention de prestation de services pour les missions de service public de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Colmar et Environs.

12. BILAN FINANCIER DU COMITE DE GESTION

Pour ce point, la parole est donnée à Mme Agnès Simler.

Elle expose le bilan du comité de gestion qui a été présenté à l'assemblée générale du mois de février 2025.

Elle signale les différentes acquisitions et les travaux effectués : achats de mange debout, l'isolation du plafond des deux salles, l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur, d'un lave-vaisselle, d'une plonge et de deux tables en inox dans l'office.

Une subvention a été sollicitée auprès de la CeA dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Territoriale pour l'aménagement de la cuisine. Un montant de 4 000 € est attendu.

Elle indique que tous ces travaux ont pu être réalisés grâce au marché de Noël et qu'ils profitent à toutes les associations locales. Elle rappelle que ces dernières bénéficient de la location gratuite des salles.

Mme Agnès Simler dit que le prix de location pourrait être augmenté eu égard aux tarifs pratiqués par les communes environnantes.

Elle rappelle également que, suite à la proposition faite par des bénévoles, une participation de 20 000 € du comité de gestion pour la mise en place de l'aire de jeux a été décidée. Un panneau sera mis en place pour mentionner le financement effectué par le comité de gestion grâce au travail fourni par les bénévoles du marché de Noël.

Mr le Maire remercie Mme Agnès Simler pour son travail de trésorière. Il rappelle que les comptes du comité de gestion sont gérés avec rigueur et les chiffres sont présentés chaque année lors de l'assemblée générale à laquelle sont conviés tous les présidents d'associations.

Mme Agnès Simler informe l'organisation par le SMICTOM de la journée des élus qui se déroulera le samedi 22 novembre de 8 h 30 à 12 h au Foyer de l'Unité.

13. FETES DE FIN D'ANNEE

Les dates pour les fêtes de fin d'année sont fixées comme suit :

- Samedi 3 janvier 2026 à 17 heures : Vœux du Maire
- Dimanche 4 janvier 2026 : repas des aînés
- Samedi 24 janvier 2026 :

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 18 novembre 2025

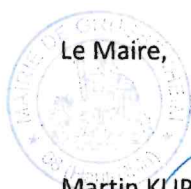
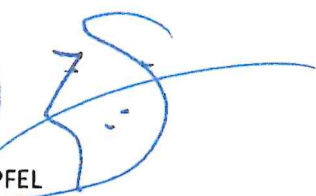
- à 17 heures : Passation de commandement de la 9^{ème} Compagnie du RMT ;
- à 18 heures 30 : Conférence sur le Colonel Putz par le Général (2S) Jean-Paul Michel
- dimanche 25 janvier 2026 : cérémonies commémoratives de la Libération ; inauguration de la stèle en mémoire du Colonel Putz.

Une réunion de la commission communale des fêtes est fixée au jeudi 27 novembre 2025 à 19 heures pour la préparation de ces manifestations.

14. DIVERS

- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 13 janvier 2026 à 20 heures
- **Elections municipales** : Mr Laurent Schönstein estime que dans le cadre des élections municipales certaines personnes sont « excitées » et ont intimidé son épouse.

La séance est levée à 22 heures 50.


Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Luis FRANCO


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20251118-DEB-18-11-25-DE
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025